

Accès aux soins buccodentaires pour les personnes vulnérables L'Ordre des dentistes et la Fondation de l'Ordre des dentistes accueillent favorablement la création de cliniques dentaires de première ligne

Montréal, le 15 novembre 2021 – Le président de l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), le Dr Guy Lafrance, et la présidente de la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec (FODQ), la Dre Sylvie Forrest, ont accueilli avec satisfaction l'annonce, par le gouvernement du Québec, de la création de cliniques dentaires de première ligne qui offriront des soins buccodentaires aux personnes en situation de vulnérabilité.

Les projets-pilotes annoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, sont issus d'une démarche d'analyse de l'accès aux soins dentaires au Québec effectuée par ce ministère, à laquelle a collaboré l'ODQ en 2019 et en 2020. Ces projets visent notamment à améliorer l'accès aux soins dentaires préventifs et curatifs de première ligne pour les populations dont la situation financière est précaire ou qui vivent en région éloignée.

« L'annonce d'aujourd'hui est une excellente nouvelle, puisqu'elle constitue un premier pas vers la reconnaissance de l'importance des soins de santé buccodentaire parmi l'ensemble des soins de santé des Québécois, affirme le Dr Guy Lafrance. En acceptant de financer les soins offerts aux clientèles en situation de vulnérabilité, le gouvernement du Québec contribue ainsi à réduire les inégalités sociales flagrantes en matière de santé buccodentaire. »

Rappelons qu'en vertu de ce projet-pilote, cinq cliniques recevront pour l'instant un soutien financier qui leur permettra de fournir des soins buccodentaires dentaires à environ 22 000 personnes sous le seuil du faible revenu ou situées en région éloignée. Les frais facturés pour de tels soins seront déterminés en fonction des différents projets-pilotes.

Ces cliniques sont les suivantes :

- la clinique dentaire communautaire de l'Outaouais du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais;
- la clinique Dentaville, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- la Clinique dentaire Jim Lund située à la Mission Bon Accueil, de la Faculté de médecine dentaire de l'Université McGill;
- la Clinique dentaire communautaire d'Asbestos, du CIUSSS de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke;
- la clinique dentaire de Haute-Gaspésie du CISSS de la Gaspésie.

« Le soutien apporté aux personnes les plus démunies est un pas dans la bonne direction en matière de prise en charge de la santé buccodentaire des populations plus vulnérables, indique pour sa part Me Isabelle Maheu, directrice générale de la FODQ. Nous sommes particulièrement heureux de cet engagement gouvernemental important qui contribuera à accroître l'accès à des

soins qui peuvent avoir une incidence notable sur le bien-être de ces populations, que ce soit d'un point de vue physique, psychologique, professionnel ou scolaire. »

Dans la deuxième phase, qui pourrait suivre les projets-pilotes, environ 600 000 personnes vivant sous le seuil du faible revenu ou habitant en région éloignée, soit environ 7 % de la population québécoise, pourraient bénéficier de soins dentaires. Bien que [certains services dentaires publics](#) soient déjà offerts au Québec, ces projets permettront d'élargir la couverture publique des soins buccodentaires.

« Cette annonce répond en partie à une demande de longue date de l'Ordre d'intégrer une partie des activités de médecine dentaire, notamment les soins préventifs, dans le système public de santé, ce qui permettra la mise en place d'un plus grand nombre de corridors de service. C'est une avancée, mais il reste encore du chemin à parcourir pour donner accès au plus grand nombre de Québécoises et de Québécois à ce service essentiel pour leur santé et leur bien-être », conclut le Dr Lafrance.

À propos de l'Ordre des dentistes du Québec

La raison d'être de l'Ordre des dentistes du Québec est de protéger le public en assurant une médecine dentaire de qualité, en favorisant l'accès aux soins buccodentaires et en faisant la promotion de l'importance de la santé buccodentaire pour la santé globale.

À propos de la Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec

La Fondation de l'Ordre des dentistes du Québec (FODQ) a pour mission d'améliorer l'accessibilité aux soins buccodentaires auprès des personnes les plus vulnérables de la population québécoise, par l'initiation, le soutien ou l'implantation de projets préventifs, curatifs et de recherche. La FODQ est née de la volonté de l'Ordre des dentistes du Québec d'affirmer l'engagement social de la profession.

– 30 –

Pour renseignements ou demandes d'entrevue :
André Lavoie
Directeur des affaires publiques et des communications
andre.lavoie@odq.qc.ca
514 917-5198 (cellulaire) / 514 875-8511, poste 2232